

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 142.126 du 15 mars 2005

A. 151.072/XIII-3353

En cause : **MEDVECKYJ** Alexandre,
ayant élu domicile chez
Mes **Michel DELNOY** et
Anne WILQUET, avocats,
rue Simonon 13
4000 Liège,

contre :

la Commune de Chaudfontaine.

--

LE PRESIDENT DE LA XIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 23 avril 2004 par Alexandre MEDVECKYJ qui demande l'annulation du permis d'urbanisme délivré le 16 février 2004 par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Chaudfontaine à Monsieur et Madame GRAVA-GENIN, ayant pour objet la transformation et l'extension d'une habitation sur un bien sis à Embourg, rue Joseph Deflandre 40 et cadastré division 3, section A, n° 252h;

Vu le mémoire en réponse;

Vu la lettre du 2 novembre 2004 adressée au Conseil d'Etat par le requérant;

Vu le rapport de M. HOUYET, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 27 janvier 2005 ordonnant le dépôt du rapport et convoquant les parties à comparaître le 14 février 2005 à 9.30 heures;

Vu la notification de cette ordonnance et du rapport aux parties;

Entendu, en son rapport, M. HANOTIAU, président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me B. HENDRICKX, loco Mes M. DELNOY et A. WILQUET, avocat, comparaissant pour le requérant;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} VOGEL, auditeur au Conseil d'Etat;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par leur lettre du 2 novembre 2004, les avocats du requérant font savoir au Conseil d'Etat que leur client se désiste de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit accueilli,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le
quinze mars deux mille cinq par :

M. HANOTIAU, président de chambre,
M^{me} SCHMITZ, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

V. SCHMITZ.

M. HANOTIAU.